

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2019

---

LUTTER HAINE INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 308

présenté par  
Mme Avia  
-----

### ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 4, substituer à la première occurrence du mot :

« illicite »

les mots :

« mentionné au premier alinéa du présent I ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer la deuxième occurrence du mot :

« illicite ».

III. – En conséquence, audit alinéa, substituer aux mots :

« que le contenu illicite »

les mots :

« qu'il ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.